

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Le seul fait important de la semaine dernière a été l'autorisation donnée par l'Assemblée Nationale au général L'Amirault de poursuivre le radical Ranc pour la part qu'il a prise dans les troubles de la Commune. Les républicains conservateurs ont voté la plupart avec les monarchistes sur cette question. Ce vote est significatif, il prouve que parmi les républicains comme parmi les monarchistes il y a des gens d'ordre et de principe, et que si le radicalisme levait sérieusement la tête il y aurait pour l'abattre une forte coalition.

ROME.

Le sénat a passé par 68 voix contre 20, le bill de suppression des corporations religieuses. Cette mesure n'attend que la sanction royale pour avoir force de loi.

18 juin.—L'ex-reine Isabelle d'Espagne est arrivée à Rome. On s'attend que le pape va lancer un autre décret d'excommunication contre Victor-Emmanuel.

PRUSSE.

L'Union publie une rumeur venant de Berlin, annonçant que l'empereur Guillaume est incapable de remplir ses devoirs et que le Prince de la Couronne Frédéric-Guillaume sera proclamé régent.

ESPAGNE.

Là c'est toujours l'anarchie, le désordre en permanence. Presque tous les jours on renverse un gouvernement. Castelar travaille, dit-on, à fonder une constitution en tout semblable à celle des États-Unis.

LE CHOLÉRA.

Le choléra fait des progrès aux États-Unis, du Sud il se dirige vers le Nord et jette la terreur et la mort sur son passage. Il ne faut pas s'effrayer, mais se tenir prêt.

RUSSIE.

L'armée russe marche de victoire en victoire; elle n'est plus qu'à quelques milles de Khiva.

* *

Une nouvelle convention postale vient d'être signée entre l'Angleterre et les États-Unis, par laquelle il est décidé que les cartes-postes pourront être échangées entre le Canada et les États-Unis et que le prix de port ne sera que de deux centins invariablement payables d'avance en collant un timbre de 1 ct. sur la carte.

C'est une facilité nouvelle qui, sans doute, sera fort appréciée du public.

EXTRAIT DE LA LETTRE DES PÈRES DU CONCILE PROVINCIAL.

DES ÉLECTIONS.

Déjà, N. T. C. F., dans les décrets des Conciles précédents et dans un grand nombre de circulaires et de mandements particuliers, nous vous avons mis en garde contre les désordres nombreux dont les élections sont la trop fréquente occasion.

Nous le disons ici avec une profonde douleur, ce mal affreux, bien loin de diminuer, semble prendre de nouveaux accroissements. Les hommes appelés à gouverner l'État n'en sont pas moins émus que vos pasteurs: ils ont fait des lois nouvelles pour mettre un frein à ces désordres, qui menacent d'ébranler la société civile jusque dans ses fondements; nous venons à notre tour, non pas pour proposer des lois nouvelles, mais pour mettre devant les yeux les règles immuables que la sagesse divine a posées comme les bases essentielles de toute société; règles tellement nécessaires que, si l'on s'en écarte, la société civile ne peut avoir ni repos, ni sécurité, comme le prouvent les agitations perpétuelles auxquelles sont en proie certains peuples de l'Europe.

Dieu est le maître des peuples comme des individus: il jugera les uns et les autres avec une inexorable justice.

Dieu est le maître de ceux qui gouvernent comme de ceux qui sont gouvernés: et à tous il demandera un compte sévère de leur conduite publique et privée.

Dieu est le maître des candidats et des électeurs: et il entrera en jugement avec les uns et avec les autres. Pourquoi les candidats ne prendraient-ils pas ensemble un engagement sérieux et mutuel de ne donner, pour gagner leur élection, ni argent, ni boisson? L'intérêt particulier est ici en parfait accord avec la loi civile et la loi divine elle-même, pour conseiller ce moyen de mettre un terme à bien des désordres. Parmi les électeurs, il se trouve encore assez d'honnêtes gens pour forcer les candidats à suivre cette ligne de conduite.

Il ne suffit pas à un candidat pour échapper à la vengeance divine, d'avoir de bons principes et de bonnes intentions; il faut aussi, de toute nécessité, que les moyens qu'il emploie pour se faire élire, soient irréprochables. La violence est un attentat à la liberté de ses concitoyens; la calomnie et la médisance sont réprouvées par la morale: la corruption déshonore celui qui se vend et celui qui l'achète; l'intempérance dégrade l'homme au-dessous de la brute; toujours le parjure est un crime abominable.

Hélas! hélas! N. T. C. F., n'est-il pas vrai que, dans les

temps d'élections, on se croit permis de tout dire, de tout faire, pour arriver au but que l'on se propose! *Malheur à celui par qui vient le scandale*, dit Jésus-Christ. (Mat., xviii, 7.) Si le moindre scandale est en abomination, devant le Seigneur, que faut-il penser de celui qui, pour se faire élire, promène le scandale de l'extrémité d'un comté à l'autre par l'intempérance, par la calomnie ou la médisance, par la violence, par la corruption, par le parjure! Nous ne craignons pas de le dire, N. T. C. F., les plus coupables sont ceux qui mettent la tentation sous les yeux de leurs semblables. Ceux qui se vendent sont coupables, mais plus criminels encore sont ceux qui achètent. Ceux qui s'enivrent sont coupables; mais plus criminels ne seraient-ils pas ceux qui fournissent les liqueurs enivrantes? Ceux qui se parjurent font un outrage épouvantable à la majesté divine: que dire de celui qui, pour une pièce de monnaie, ou pour quelque chose de plus vil encore, vend sa conscience et ose, en face du ciel et de la terre, jurer contrairement à la vérité et outrager la religion, la société, la conscience, la vérité, la justice et la majesté divine elle-même. Mille fois malheur à celui qui pousse son semblable à cette impiété sacrilège, et se sert du nom saint et terrible de Dieu, comme d'un vil instrument pour arriver à ses fins!

Anazie et Saphire, pour avoir dit un simple mensonge, furent frappés de mort par la foudre divine: quel châtement mérite donc le parjure!

Plusieurs traits, que nous lisons dans les annales des peuples, nous font voir ce que Dieu pense du parjure. En 1845, un homme accusé de vol offrit de jurer qu'il n'était pas coupable: mais, comme on ne voulait pas accepter son serment, à cause de sa mauvaise réputation, il jura de son propre chef, en s'écriant: Que le premier orage qui éclatera m'écrase si je suis coupable! Quelques jours après il est foudroyé au milieu de ses quatre enfants, qui sont épargnés. Ailleurs, c'est un homme frappé de mort en plein marché, pendant qu'il se parjurait pour vendre ses marchandises plus cher.

En Angleterre, une femme jura d'avoir payé ce qu'elle avait acheté; elle tomba morte à l'instant même, et, en faisant l'enquête, les magistrats trouvèrent dans sa main la petite pièce de monnaie qu'elle avait voulu épargner par son serment. On a élevé un monument sur l'endroit qui avait été le théâtre du crime et de sa punition exemplaire.

Ces châtements temporels, tout effrayants qu'ils sont, ne sont pourtant rien en comparaison de l'éternelle et épouvantable punition que la justice divine réserve en enfer aux parjures impénitents, et à ceux qui induisent leurs semblables à commettre cette énormité.

La religion et le bien de la société civile sont donc d'accord pour exiger que les candidats qui briguent les suffrages de leurs concitoyens, se fassent un devoir rigoureux de respecter les lois divines et humaines. Il y va de l'avenir de leur conscience et de leur honneur, il y va de l'avenir de la religion et de la patrie.

C'est en vain que nous exhortons les électeurs à éviter tous les désordres, si la tentation leur vient de ceux-là même qui aspirent à la charge de faire des lois pour le bon gouvernement de la société. *Prétez l'oreille à mes paroles*, dit le livre de la Sagesse, (Chap. vi) *O vous qui gouvernez la multitude! considérez que vous avez reçu la puissance du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, scrutera même vos pensées: parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas gardé la loi de la justice, ni marché selon sa volonté. Aussi viendra-t-il à vous d'une manière effroyable, pour vous juger avec une extrême rigueur.*

C'est en vain également que nos législateurs établiront des lois sur cette matière, s'ils sont les premiers à les violer.

Nous faisons donc appel à tous les hommes de bien, afin de travailler tous ensemble à arrêter un mal qui menace d'entraîner notre chère et commune patrie dans un abîme sans fond, et de perdre, pour l'éternité, une multitude d'âmes rachetées par le sang précieux de notre Divin Sauveur. Le nombre de ceux qui veulent sincèrement le bonheur de la patrie et le respect des saintes lois de la religion, est encore assez grand pour imposer à tout candidat, comme une condition absolue, le respect des lois divines et humaines dans les moyens qu'il emploiera pour se faire élire.

SOLENNITÉ RELIGIEUSE AU COLLEGE DE NOTRE-DAME, CÔTE-DES-NEIGES.

MM. les Rédacteurs,

Il y a quelques jours, Mgr. Fabre, Evêque de Gratianopolis, assisté d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux du Collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges, administra successivement les Sacraments du Baptême, de la Confirmation et de la Première Communion à quarante-et-un élèves de cette belle Institution. Deux charmants petits garçons, soigneusement préparés d'avance par les religieux, reçurent simultanément, le Baptême, vingt-et-un la Confirmation et vingt élèves la Première Communion de la main pastorale de Sa Grandeur.

Après avoir dit la messe, Monseigneur adressa, tant en français qu'en anglais, une courte mais émouvante allocution aux élèves, qu'il termina par la bénédiction pastorale.

Un magnifique déjeuner avait été préparé au réfectoire. Monseigneur y présida et y parla avec effusion à tout le monde. Du déjeuner on se prépara à se rendre au jardin, mais le passage s'en trouvait déjà intercepté par les élèves qui étaient rangés des deux côtés de l'orgue qu'on avait descendu de la chapelle.

A l'apparition de Sa Grandeur, les élèves entonnèrent un chant paraissant d'autant plus magnifique qu'on ne s'y atten-

daît pas. Cette scène fit une vive impression sur tout l'auditoire.

Le chant terminé, deux adresses, l'une en français, l'autre en anglais, furent lues et remises par deux élèves à Sa Grandeur, ainsi que deux admirables bouquets que chacun des deux nouveaux baptisés, vêtus de blanc, vinrent lui offrir.

D'une voix remplie d'émotion, Monseigneur, adressa en français d'abord en anglais ensuite, ses remerciements aux élèves, et sa bénédiction fut la conclusion de cette période des fêtes du jour.

Presqu'au même instant, on vit arriver dans la cour une petite voiture attelée d'un cheval. Impatients de connaître l'objet de la visite, nous entourâmes la voiture, et l'on nous dit que M. George Desbarats, ayant eu vent de la solennité, voulait en perpétuer le souvenir par une photographie. Aussitôt on se rangea, on forma un groupe dont Monseigneur, les ecclésiastiques qui l'accompagnaient et le Supérieur du Collège, composèrent le noyau.

On crut tout terminé là; mais, non. L'aimable Père Gastineau, Supérieur du Collège, et le Frère Aldéric, avec cette charmante simplicité et cette politesse naturelle qu'on leur connaît, vinrent nous annoncer que le dîner était prêt! On s'était déjà préparé au départ, mais il fallut se rendre, — et l'on se rendit. Comme au déjeuner Sa Grandeur fut prodigue de bonnes paroles pour tous. Après ce second repas, qui en beauté surpassait encore le premier, on alla au salut chanté par Monseigneur. Une demi-heure plus tard, Sa Grandeur quitta le collège, se rendant à celui de St. Laurent.

Nous ne pouvons, à l'occasion de cette solennité nous dispenser, MM. les Rédacteurs, d'appeler l'attention publique sur cette utile et, disons-le, charitable Institution. En effet, de tous les établissements d'éducation, il n'en est pas, pensons-nous, qui éveillent plus de sympathie, qui méritent plus d'intérêt que le Collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges. Situé au haut de la montagne, à l'ombre du feuillage des arbres séculaires qui peuplent cette espèce de Paradis terrestre; loin de Montréal par sa position topographique, près de Montréal par la facilité d'accès, cet établissement, dirigé avec un dévouement sans exemple, par les Religieux de Ste. Croix, quoique comparativement jeune, a déjà acquis des titres certains à la reconnaissance du public. C'est dans cette institution que, par un prix pour ainsi dire nominal et sans distinction de religion, les enfants depuis l'âge de cinq jusqu'à l'âge de onze ans reçoivent, à côté d'une éducation graduée, tous les soins touchants auxquels on les avait habitués au foyer domestique.

La situation agréable; l'air pur qu'on y respire; les soins assidus des religieux dévoués à la tâche difficile et délicate qu'ils se sont imposée; la facilité de communication des parents avec l'Institution, tout, d'ailleurs, promet un avenir prospère à cet établissement sans rival dans son genre; et, certes, si le succès prompt et mérité doit dépendre de nos vœux et de notre intérêt particulier, il ne leur fera pas défaut.

Agréés, etc.,

HENRI WESTERLINCK et autres.

Montréal, le 20 Juin 1873.

M. Gibbs, de South Ontario, remplace M. Hincks; l'opposition a lancé contre lui M. Holden; l'élection va être chaude.

CONSOMPTION RAPIDE GUÉRIE PAR L'HYPHOPHOSPHITE DE FELLOWS,

CARBONAR, TERRENEUVE, 3 JAN., 1871.

M. JAMES I. FELLOWS.

CHER MONSIEUR,—Je vins dans ce pays en mai, 1869. Je trouvais un de mes compatriotes souffrant de quelque maladie des poumons. Je recommandai votre sirop, et le demandai chez les Droguistes au Havre-de-grâce, mais ils pensèrent que j'inventais le nom. Cependant, en Avril, 1870, M. Edgar Joyce, s'affaissa rapidement avec tous les symptômes de consommation rapide, de sorte qu'il était incapable de traverser la chambre, point d'appétit, des douleurs dans le côté gauche, le système nerveux relâché, une toux sèche, irritante, etc. J'appris heureusement qu'on pouvait se procurer votre sirop chez M. Dearing, à St. Jean, et j'en achetai aussitôt (j'en fis voir à W. H. Thompson qui en fit venir de suite) Ceci se passait dans l'après-midi de mardi; dans la nuit il prit la dose prescrite, et le matin il remarqua les résultats mentionnés sur l'enveloppe. Son appétit revint promptement, et un des meilleurs, aussi; la toux sèche, et déchirante se changea en attaques plus rares mais violentes, et enfin, disparut complètement, les douleurs dans le côté cessèrent de se faire sentir, sa main reprit sa fermeté ordinaire, et avant de finir dix bouteilles sa santé était parfaitement rétablie, et aujourd'hui il n'y a pas une seule personne mieux portante que lui sur nos rues; et tous sont d'opinion que s'il n'avait pas eu le bonheur d'employer votre estimable Sirop d'Hypophosphite il serait maintenant dans la tombe.

Il me trouvais chez W. H. Thompson lorsque votre premier envoi arriva, et en pris aussitôt quatre bouteilles au Labrador, ce qu'il désirait vivement de faire lui-même, mais n'avait pas occasion de s'en servir lui-même. Il ne donne jamais, ni ne recommande d'autres médecines que les vôtres. Je l'ai aussi recommandé à un poitrinaire, mais n'ai pas entendu parlé de lui depuis, vu qu'il demeure dans une partie éloignée de l'île. Espérant que ceci vous donnera quelque encouragement.

Je demeure votre, etc.

D. H. BURRIGE.

Le Liquide Rhumatique de Jacobs est d'une valeur incalculable.

NOS GRAVURES.

Voir le dernier numéro de *L'Opinion Publique*.